



PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY
TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2025 À 17 H 30
À LA SALLE ERIC-WESSELOW
SITUÉE AU 5, BOULEVARD D'YOUVILLE

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Éric ALLARD, maire
Monsieur Barry DOYLE, conseiller du district no 1 - de La Noue
Madame Arlene BRYANT, conseillère du district no 2 - du Filgate
Monsieur Éric CORBEIL, conseiller du district no 3 - de Robutel
Madame Lucie LABERGE, conseillère du district no 4 - de Bumbray
Madame Marie-Louise KERNEIS, conseillère du district no 5 - de Salaberry
Monsieur Michel GENDRON, conseiller du district no 6 - de Lang
Monsieur Luc DAOUST, conseiller du district no 7 - de Le Moyne
Monsieur François LE BORGNE, conseiller du district no 8 - D'Youville

Formant la totalité du conseil sous la présidence de monsieur le maire.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Maître Karl SACHA LANGLOIS, directeur général
Maître George DOLHAN, greffier et directeur du greffe, des affaires juridiques
et de la cour municipale

RÉSOLUTION 2025-09-533 **1.1** Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Laberge

APPUYÉ par madame Arlene Bryant

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2025-09-534 **2.1** Adoption du programme quinquennal
d'immobilisations (PQI) pour les années 2026,
2027, 2028, 2029 et 2030

ATTENDU l'article 114.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur général a préparé le programme quinquennal d'immobilisations (PQI) pour les années 2026, 2027, 2028, 2029;

ATTENDU QUE le 14 juillet 2025, avait lieu une présentation finale au conseil des projets inscrits au programme quinquennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027, 2028, 2029 et 2030;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier a publié, en date du 25 août 2025, l'avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay et sur le babillard officiel;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc Daoust

APPUYÉ par madame Lucie Laberge

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil adopte le programme quinquennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027, 2028, 2029 et 2030 totalisant la somme de 162 829 489 \$, pour l'année 2026, y compris les divers modes de financement des projets.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2025-09-535 **3.1** Levée de la séance extraordinaire

IL EST PROPOSÉ par monsieur Barry Doyle

APPUYÉ par madame Arlene Bryant

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 17 h 35.

ADOPTÉE.

Le maire,

Le greffier,

ÉRIC ALLARD

GEORGE DOLHAN